

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DÉLIBÉRATION N°D20220705\_10**

**MODIFICATION DU REPRÉSENTANT AVEC VOIX CONSULTATIVE DE LA COMMUNE  
DÉLÉGUÉE D'ÉPINAY AU SEIN DU SIEGE 27**

**Date du Conseil Municipal :** 5 juillet 2022  
Date de convocation : 28 juin 2022

**Nombre de conseillers en exercice :** 59  
Nombre de présents : 34  
Nombre de représentés par pouvoir : 5  
**Nombre de votants :** 39  
Nombre d'absents : 20

L'an deux-mille-vingt-deux, le cinq juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire. La loi « vigilance sanitaire » n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 rétablit les règles dérogatoires de fonctionnement des assemblées délibérantes, c'est-à-dire la possibilité de réunion sans public, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de l'organe délibérant de disposer de deux pouvoirs.

Présents : ADELIN Jean-Michel, BAERT Olivier, BARMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BERTRE Domicé, BRARD Aurélie, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, COURTOUX Thomas, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOULLEY Martine, GUERIN Jennifer, HUET Véronique, LAINÉ Christelle, LECOMTE Alexis, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Estelle, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MONNIER Christelle, PATOUREAUX Laurette, PENNAUX Mélanie, PEREIRA Héroïse, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, TAVERNIER Sophie, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : BASTIEN Nathalie (à Gérard FAUCHE), DORGERE François (à Michèle DRAPPIER), MICHEL John (à Thomas COURTOUX), MULOT Marie-France (à Dominique DUVOUX), PREYRE Françoise (à Gérard FAUCHE).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BEAUVOIS Sophie, BLEROT Damien, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurore, HOARAU Héléne, JOUAN Christèle, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PERDRIEL Christian, PROFIT Jean-François, RAFFRAY François, SAMAIN Viviane, THIBOUT Véronique.

Secrétaire de séance : Michèle DRAPPIER.

**Le Conseil Municipal,**

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

**Vu :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5212-7 ;
- La délibération n° D20200616\_06 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche relative à l'élection des délégués au syndicat intercommunal de l'électricité du gaz de l'Eure, en date du 16 juin 2020 ;
- Le procès-verbal de l'élection du deuxième et du troisième adjoint au Maire et du maire délégué d'Épinay, en date du 5 juillet 2022 ;

**Considérant :**

- Qu'il convient de modifier le nom du représentant avec voix consultative de la commune déléguée d'Épinay au sein du SIEGE 27, suite à la démission de M. Daniel GROULT et à l'élection de M. Pascal LEFEBVRE, maire délégué d'Épinay,

**Décide :** à l'unanimité (39 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- De modifier le représentant avec voix consultative de la commune déléguée d'Épinay au sein du SIEGE 27 ;

Les quinze communes déléguées présentes historiquement sur le périmètre du SIEGE seront représentées, avec voix consultative, par les élus suivants :

- M. Bernard VANDOOREN, maire délégué de La Barre-en-Ouche
- Mme Françoise PREYRE, maire déléguée de Beaumesnil
- Mme Christelle MONNIER, maire déléguée de Bosc-Renoult-en-Ouche
- M. Pascal LEFEBVRE, maire délégué d'Épinay
- M. Denis LOISEAU, maire délégué de Gisay-la-Coudre
- M. François DORGERE, maire délégué de Gouttières
- Mme Héroïse PEREIRA, maire déléguée de Granchain

- Mme Michèle DRAPPIER, 4<sup>e</sup> adjointe au Maire, maire déléguée de Jonquerets-de-Livet
- M. Domic BERTRE, maire délégué de Landepéreuse
- Mme Martine GOULLEY, 2<sup>e</sup> adjointe au Maire, maire déléguée de La Roussière
- M. Mathieu VANDOOREN, 5<sup>e</sup> adjoint au Maire, maire délégué de Saint-Aubin-des-Hayes
- M. Thomas COURTOUX, 3<sup>e</sup> adjoint au Maire, maire délégué de Saint-Aubin-le-Guichard
- Mme Mélanie PENAUX, maire déléguée de Sainte-Marguerite-en-Ouche
- M. Jean-Michel ADELIN, maire délégué de Saint-Pierre-du-Mesnil
- M. Gérard FAUCHE, maire délégué de Thevray



Pour extrait certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.